Image not found or type unknown

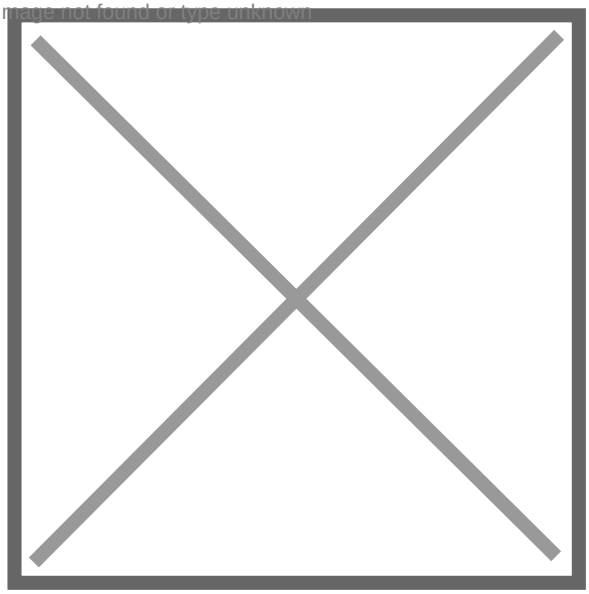

Mon frere introuvable à des dettes, qui doit les payer?

Par **edithauvin**, le **23/02/2010** à **15:13**

Bonjour,
J'ai appris qu'un de mes freres à fait le choix de ne plus donner signe de vie, alors les huissiers sont venus frapper à la porte de ma mère pour expliquer qu'il a des dettes en cours (liquidition judiciaire, et autres dettes fiscales), il est en instance de divorce, et injoignable.
il aurait juste dit qu'il ne veut plus de contact avec personne, il a résilié son bail d'appartement, il a tout donné ou vendu, il est parti mais on ne sait pas où.
Qui doit regler ses dettes ? son ex-femme ? ma mère ? les freres et soeurs ?
Faut-il annoncer sa disparition au service de Police ?
Merci de votre réponse.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés